



EDITION 2025



# Réserves Communales De Sécurité Civile Comités Communaux Feux de Forêts Du Var

## GUIDE PRATIQUE du PATROUILLEUR

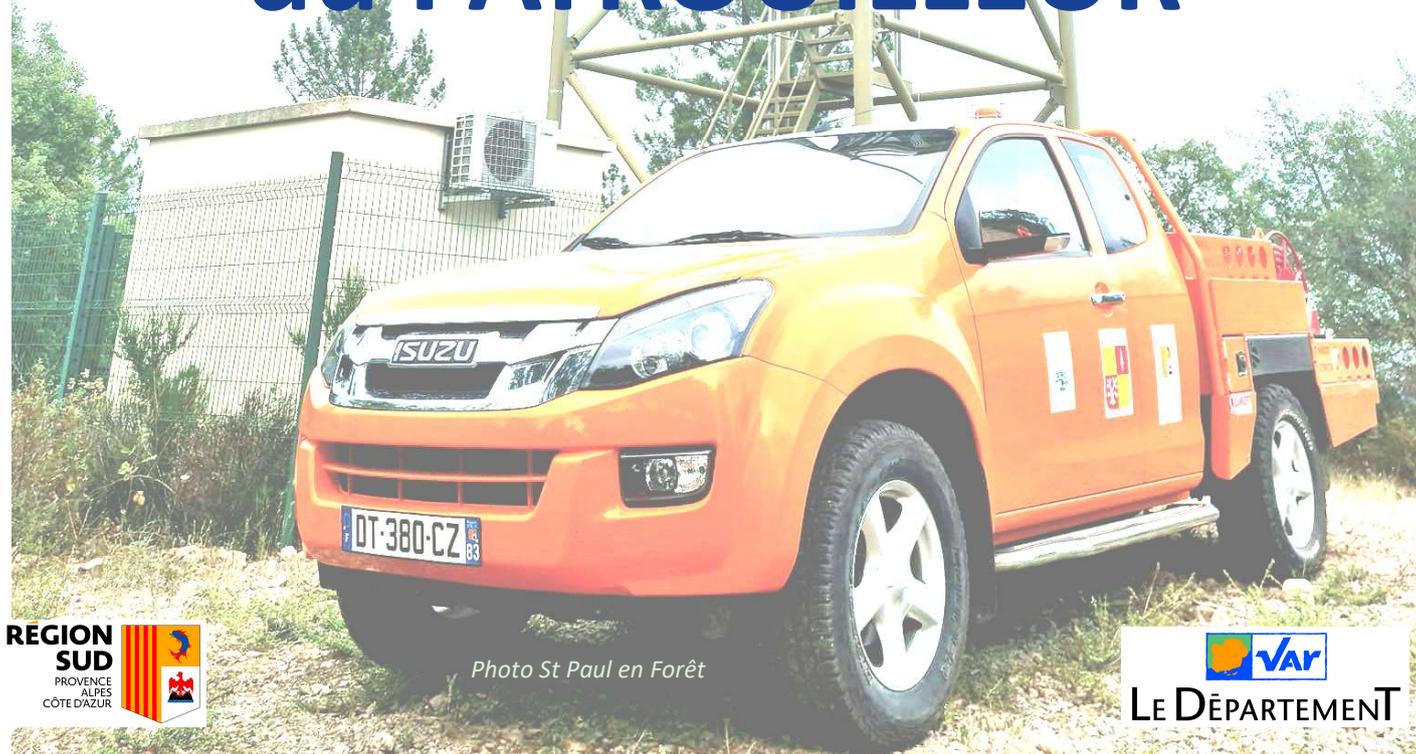


Photo St Paul en Forêt





## SOMMAIRE

• Le Mot du Président.....	3
• Organisation des Patrouilles de surveillance .....	4
• Missions des Patrouilles C.C.F.F. ....	5
• Procédure prise de service de la patrouille .....	6
• Mise en œuvre de la radio .....	7
• Déroulement de la patrouille .....	8
• Conduite à tenir en cas de détection de fumée suspecte.....	9
• Conduite à tenir en cas de départ de feu .....	10
• Message type d'alerte feu .....	11
• Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident non FF .....	12
• Règles de Sécurité .....	13
• Procédure de fin de patrouille.....	13
• Procédure de fin de service.....	14
• <b>Annexes :</b>	
1. Les Relais .....	16
2. Les Indicatifs.....	17
3. Le Compte-Rendu d'Intervention .....	18
4. Le Compte-Rendu de Patrouille.....	19
4. Le GIFF.....	20
5. La Préservation des Indices .....	21
6. La Carte des Relais et Vigies .....	22
7. Carte de fermeture des massifs.....	23
8. L'Emploi du Feu .....	24
9. Le GOPAV.....	25
10. Le Guidage.....	26
11. Les Numéros Utiles.....	27



## LE MOT DU PRÉSIDENT



Cher collègue, équipier, équipière,

Vous avez entre les mains le guide du patrouilleur actualisé pour la saison 2025.

Il vous servira, et vous précisera, toutes les informations utiles pour la saison qui s'annonce et dont je suis certain que vous souhaitez mener à bien. Il a été revu et corrigé par une équipe attentive au rôle qui nous est confié en matière de surveillance et d'alerte.

Notre objectif est que cet opuscule réponde à vos attentes et vous conseille dans les missions qui vous sont recommandées.

Elargissez si vous pouvez la diffusion de ce guide au sein de votre comité car il est toujours agréable d'avoir un support de référence à nos côtés lors de nos patrouilles et vigies. Nos missions s'effectuent en principe de juin à septembre selon la végétation. Soyons prêts pour défier ce fléau feu de forêt afin de préserver au mieux notre beau département.

N'oubliez pas que nous sommes tous bénévoles, il n'est pas nécessaire de prendre quelques risques lors de nos actions.

Bonne lecture et surtout bonne saison 2025.

Je vous souhaite une bonne lecture et surtout une bonne saison sans pression incendiaire.

Philippe Laureri

*Président de l'Association Départementale des Réserves Communales de Sécurité Civile et des Comités Communaux Feux de Forêts du Var*



## ORGANISATION DES PATROUILLES DE SURVEILLANCE DANS LE VAR

Les Patrouilles activées par les **CCFF** sont intégrées dans un dispositif global avec le **SDIS83**, la **DDTM** et **l'ONF**. La coordination de l'ensemble de ces moyens est assurée directement depuis la **salle Interservices** au **SDIS83** se trouvant au Muy.

### Modalités Pratiques

#### 1) Les jours à risques Faibles à Sévères

- Les moyens DDTM/ONF/CD et du SDIS sont concernés.
- Les moyens CCFF pourront être engagés à l'initiative du Maire ou du Président Délégué.
- Dans ce cas, ils doivent enregistrer leur engagement sur le GOPAV.

#### 2) Les jours à risques Très Sévères ou Extrêmes

##### **Tous les moyens doivent être engagés**

Il serait souhaitable que les patrouilles CCFF soient activées de 13 heures à 19 heures (cf. Ordre d'Opérations Interservices pour les feux de forêts signé par le Préfet).

Les responsables seront prévenus la veille avant 19 h par SMS.

Les dispositions arrêtées la veille seront maintenues même en cas de diminution de risque.



## **MISSIONS DES PATROUILLES CCFF**

**Les patrouilles CCFF doivent se composer impérativement de deux équipiers minimums. Ils doivent obligatoirement porter la tenue vestimentaire réglementaire départementale et, de manière visible, leur carte départementale d'identité en cours de validité.**

La patrouille doit disposer de moyens radio sur le réseau Var Orange (40 à 49).

### **Les missions principales :**

- Information et sensibilisation du public
- Surveillance
- En cas de fumée suspecte ou de départ de feu : alerter et renseigner le CODIS par l'intermédiaire de Var Orange (Salle interservices du SDIS83 située au MUY).

### **Les missions complémentaires :**

- Reconnaissance sur feux, dans les limites de sa commune, à la demande de Var Orange ou des Tours de Guet (REAL).
- Intervention sur feux naissants pour les porteurs d'eau
- Guidage des véhicules, présence au point de transit (sur ordre du COS)
- Vérification des équipements DFCI



## **Je vérifie mon véhicule à la prise de service :**

- **Tour du véhicule** : état carrosserie, les optiques
- **Coupe batterie** : (si doté)
- **Moteur** : vérification des niveaux
- **En cabine** : les voyants, réglage siège, rétros, clignotants, gyrophare, gilets fluorescents
- **Citerne à eau** : le plein en eau de la citerne
- **Motopompe** : le carburant de la motopompe
- **Pneumatiques** : Vérification des flancs internes et externes, Usure bande de roulement. Pression. Roue de secours, cric
- **Inventaire** : Tuyaux et matériels annexes
- **Vérification des postes radio** : Essai interne

## **Je vérifie les documents à bord :**

- Carte grise - Assurance et Constat amiable
- Carnet de bord et fiche de patrouille (cf. Annexe 4 P19)

## **Je vérifie le matériel collectif à bord :**

- Cartes DFCI, boussole et jumelles
- Trousse de premier secours + petit matériel nécessaire
- Rubalise, piquets, massette
- Cale pour la roue du véhicule
- Clef pour ouvrir les barrières

**Je porte obligatoirement la tenue réglementaire départementale et ma carte d'identité départementale en cours de validité (délivrée par l'AD83).**



## Mise en œuvre de la radio

- J'allume la radio (*vérifier si coupe batterie sur le véhicule*)
- Je vérifie le relais : 40 à 49 (**je ne veille plus le canal 10**)
- J'appuie sur l'alternat et j'attends 1 s avant de parler
- Je parle
- Je relâche l'alternat et j'écoute  
*Si l'on doit répondre, il faut attendre au moins 2 s afin de laisser un blanc*

*A chaque prise de contact avec Orange83, je dois annoncer le relais sur lequel j'appelle :*

**« Orange83 DE Patrouille (ou Vigie) sur le 4... PARLEZ »**

A la radio on se doit :

- ⇒ **D'ETRE : Bref – Précis - Complet**
- ⇒ **DE PARLER lentement en articulant**

**Lors de ma permanence PATROUILLE ou VIGIE je reste à l'écoute PERMANENTE de Var Orange Canal 40 à 49**

40 : Canjuers	45 : Mont Jean et <b>Gros Bessillon</b>
41 : Puy de la Sigüe	46 : Notre Dame des Anges
42 : Mont Vinaigre	47 : Grand Cap
<b>43 : La Loube</b>	48 : Sainte Baume
44 : Le Lachens	49 : Mont Aurélien et <b>Peygros</b>

**Je privilégie un point haut et la radio fixe du 4x4**  
**Portatif interdit en usage à l'intérieur du 4x4**

**Fréquence non relayée de courte portée : 50**

*Vous pouvez entendre les échanges radio du réseau Var Orange, vous ne pourrez pas être entendu au-delà d'une portée optique.*



## DEROULEMENT DE LA PATROUILLE (AU MOINS DEUX ÉQUIPIERS)

1. Je m'enregistre sur le GOPAV : **01.71.06.40.42** ou **01.73.20.10.11**  
ou 0800 800 180
  - > Tape les 3 derniers chiffres du code INSEE de la commune
  - > Tape le n° de votre patrouille (*les patrouilles sont identifiées de 1 à 9, si vous avez une seule patrouille tapez 1*)
  - > Tape 1 pour départ de patrouille
  - > **Raccrochez après la confirmation du GOPAV.**
2. J'enclenche la veille radio sur le relais 4\_\_ (40 à 49)
3. Je remplis la fiche de patrouille et complète le carnet de bord
4. Je reste à l'écoute permanente de Var Orange

Si le véhicule est équipé d'une citerne :

- 1<sup>er</sup> équipier : conducteur, servant moto pompe et radio
- 2<sup>me</sup> équipier : porte-lance

Durant ma patrouille, je fais des points fixes :

- J'observe le terrain et les mouvements
- Je relève et je note tout événement
- Je prends des photos (téléphone) **mais ne les diffuse pas sur les réseaux sociaux !!**
- Je ne fais pas que de la piste



**L'enregistrement sur le GOPAV est propre à chaque patrouille.**

En cas de relève, il convient à la patrouille rentrante de fermer la patrouille en enregistrant sa fin de patrouille (Tapez 2 pour fin) et à la patrouille sortante d'enregistrer son départ (Tapez 1 pour début).  
**Et ce toujours à partir du téléphone du patrouilleur (ou du guetteur pour une vigie).**



## Si je vois une fumée suspecte :

1. Je donne immédiatement l'alerte à Var Orange par radio « 40 à 49 » (cf. Message type p11)
2. J'attends les instructions de Var Orange
3. Je reste à l'écoute permanente
4. Je rends compte à Var Orange

*Si le feu devient important :*

5. Je me mets à la disposition du COS dès son arrivée
6. Je me positionne au point de transit
7. J'assure le guidage si besoin

**En cas de départ de feu, hors des heures d'ouverture de Var Orange, je contacte le 112 et je préviens immédiatement :  
Le Président au 06.77.76.01.74 ou le Vice-Président au 06.45.49.13.92.**



## Si je vois un départ de feu :

1. **Je donne immédiatement l'alerte à Var Orange par radio « 40 à 49 »** (cf. Message type p11)
2. Je positionne mon véhicule pour aisément repartir en prenant soin de ne pas gêner l'arrivée des secours.
3. Je n'encombre pas la piste
4. Je reste à l'écoute permanente de Var Orange
5. Je rends compte à Var Orange

*Rappel : Le conducteur prend en charge la moto pompe et l'écoute radio. Le second patrouilleur devient le porte lance.*

- On se positionne dans le sens du départ, moteur tournant
- On ferme toutes les portes et les vitres du véhicule, on coupe la climatisation et la ventilation.
- On allume le gyrophare, les feux de croisement et les feux de détresse.
- On prend bien garde aux éventuels largages des HBE\* ou ABE\* : on se met en sécurité hors des largages à une distance minimum de 100m.
- Dès la fin de l'intervention, on reconditionne le véhicule et on reprend la patrouille en prévenant Var Orange.

**Si le feu est plus important, j'informe Var Orange du point de transit et je me mets en attente des moyens Sapeurs-Pompiers pour le guidage. Je me mets à la disposition du COS.**

\*HBE : Hélicoptère Bombardier d'Eau

\*ABE : Avion Bombardier d'Eau



## 1-MESSAGE D'ALERTE :

**J'appelle :** Orange83  
**Je suis :** De Patrouille ou Vigie (nom de la commune)  
**Je vois :** Fumée, Feu \_\_\_\_\_  
**Sur la commune de** \_\_\_\_\_  
(en précisant au mieux le lieu : Quartier, lieu-dit...)

*Je recherche les coordonnées DFCI sur la carte en préparation du message complémentaire*

**Je reste à l'écoute de Var Orange et je ne m'engage pas sur une commune voisine sans en avoir reçu l'instruction**

## 2- MESSAGE COMPLEMENTAIRE ALERTE FEU :

**Orange83 de PATROUILLE ou VIGIE (nom de la commune)**

- .....
- > Je vous confirme un départ de feu sur la
  - > Commune de : \_\_\_\_\_
  - > Coordonnées DFCI : \_\_\_\_\_

Type :  Feu de forêt       Broussailles  
 Cannier       Chaume

Panache :  Blanc       Gris       Noir  
 Droit       Incliné       Couché

Menace :  Massif       Habitat       Autre  
 Camping - PRL (Parc Résidentiel de Loisirs)



## En cas d'accident hors feu de forêt :

- Je contacte le **112** et J'informe **Var Orange**.

### S'il y a des victimes :

- Je mets en place un périmètre de sécurité afin d'éviter le sur-accident
- Je reste sur place en attendant l'arrivée des secours
- Je reste en liaison avec Var Orange

### S'il n'y a pas de victimes mais des dégâts matériels :

- Je mets en place un périmètre de sécurité afin d'éviter le sur-accident
- Je préviens Var Orange

## En cas d'incident électrique :

- Je signale l'incident à ENEDIS : **09 72 67 50 83**
- Je transmets les coordonnées GPS et j'envoie des photos
- J'avertis le référent ENEDIS de ma commune ainsi que mon président délégué

**Ex :** les câbles électriques au sol, **ne pas toucher**

Les câbles frottant les branches des arbres

Les transformateurs (porte ouverte)

Les isolateurs en verre cassés (ligne 20 000 volts)

Les coupe-circuits

Un arbre menaçant de tomber sur une ligne

Les poteaux ERDF endommagés



## Je respecte les Règles de Sécurité :

Durant la patrouille, **le conducteur doit respecter le code de la route.**

- Je respecte le code de la route : **le véhicule n'est pas prioritaire**
- J'attache ma ceinture de sécurité
- J'ai mon permis de conduire sur moi
- J'adapte ma vitesse aux conditions de circulation
- Je respecte les règles de sécurité 4x2 et 4x4
- Je stationne en laissant la voie libre pour les autres véhicules
- Je me fais guider toujours à vue et en toute occasion au moment de manœuvrer le véhicule

Pour rappel, les vitesses sont limitées à :

- 60 km/h sur route
- 40 km/h en ville
- 30 km/h sur piste

## A la fin de la patrouille :

Je m'enregistre sur le GOPAV : **01.71.06.40.42 ou 01.73.20.10.11**

- > Tapez les 3 derniers chiffres du code INSEE de la commune
- > Tapez le n° de votre patrouille (*les patrouilles sont identifiées de 1 à 9, si vous avez une seule patrouille tapez 1*)
- > Tapez 2 pour retour de patrouille
- > **Raccrochez après la confirmation du GOPAV.**



## **Je reconditionne mon véhicule :**

- **Tour du véhicule :** état carrosserie, les optiques
- **Coupe batterie :** (si doté)
- **Citerne à eau :** le plein en eau de la citerne
- **Motopompe :** le carburant de la motopompe
- **Pneumatiques :** Vérification des flancs internes et externes, Usure bande de roulement. Pression. Roue de secours, cric
- **Inventaire :** Tuyaux et matériels annexes

## **Je vérifie le matériel collectif à bord :**

- Cartes DFCI, boussole et jumelles
- Trousse de premier secours + petit matériel nécessaire
- Rubalise, piquets, massette
- Cale pour la roue du véhicule
- Clef pour ouvrir les barrières

## **Je complète les documents de bord :**

- Carnet de bord et fiche de patrouille

**JE RENDS COMPTE À MON PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ**



## LES ANNEXES

1. Les Relais.....	16
2. Les Indicateurs Radio .....	17
3. Modèle de compte-rendu d'intervention .....	18
4. Groupe d'Intervention Feux de Forêts – GIFF .....	19
5. Préservation des indices.....	20
6. Implantation des Relais et des REALS .....	21
7. Carte de fermeture des massifs .....	22
8. L'Emploi du Feu.....	23
9. GOPAV .....	24
10. Le Guidage .....	25
11. Numéros utiles .....	26





## Annexe 1

### LES RELAIS

Nom	Relais	Localisation
Canjuers La Citerne	40	Vérignon
La Sigue	41	Ampus
Mont Vinaigre	42	Fréjus
La Loube	43	La Celle
Lachens	44	La Bastide
Pradels - Mont Jean	45	La Môle
Gros Bessillon	45	Ponteves
Notre Dame des Anges	46	Gonfaron
Grand Cap	47	Le Revest
Ste Baume	48	Plan d'Aups
Mont Aurélien	49	Pourcieux
Peygros	49	Ste Maxime

**Fréquence non relayée de courte portée : 50**

*Vous pouvez entendre les échanges radio du réseau Var Orange, vous ne pourrez pas être entendu au-delà d'une portée optique.*

<b>A</b>	<b>ALPHA</b>	<b>N</b>	<b>NOVEMBER</b>
<b>B</b>	<b>BRAVO</b>	<b>O</b>	<b>OSCAR</b>
<b>C</b>	<b>CHARLIE</b>	<b>P</b>	<b>PAPA</b>
<b>D</b>	<b>DELTA</b>	<b>Q</b>	<b>QUEBEC</b>
<b>E</b>	<b>ECHO</b>	<b>R</b>	<b>ROMÉO</b>
<b>F</b>	<b>FOX-TROT</b>	<b>S</b>	<b>SIERRA</b>
<b>G</b>	<b>GOLF</b>	<b>T</b>	<b>TANGO</b>
<b>H</b>	<b>HÔTEL</b>	<b>U</b>	<b>UNIFORM</b>
<b>I</b>	<b>INDIA</b>	<b>V</b>	<b>VICTOR</b>
<b>J</b>	<b>JULIET</b>	<b>W</b>	<b>WHISKEY</b>
<b>K</b>	<b>KILO</b>	<b>X</b>	<b>X-RAY</b>
<b>L</b>	<b>LIMA</b>	<b>Y</b>	<b>YANKEE</b>
<b>M</b>	<b>MIKE</b>	<b>Z</b>	<b>ZOULOU</b>



## Annexe 2

### LES INDICATIFS

Patrouilles ou Vigie <i>(Si plusieurs patrouilles activées indiquer le N° qui vous sera attribué par votre président)</i>	<b>Patrouille + nom de la commune</b> <b>Vigie + nom de la commune</b>
Le Président du CCFF	<b>Unité + nom de la commune</b>
Le Maire de la commune	<b>Autorité + nom de la commune</b>
PC Var Orange salle interservices	<b>ORANGE83</b>
Le Président de l'AD83	<b>COMITÉ83</b>
Le Vice-Président de l'AD83	<b>COMITÉ20</b>
Le VCL (coordination mobile AD83)	<b>HARPON83</b>
Le Référent de Secteur AD83	<b>COMITE + nom du massif</b>
Le Commandant des Opérations de Secours	<b>COS + nom de la commune sinistrée</b>

### LES MASSIFS DU VAR





## Annexe 3

COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS :	
<b>COMPTE-RENDU D'INTERVENTION</b>	
<b>DATE DEBUT :</b>	<b>HEURE DEBUT :</b>
<b>DATE FIN :</b>	<b>HEURE FIN :</b>
<b>LIEU :</b>	<b>COORDONNEES DFCI :</b>
<b>ACTIONS DU CCFF</b>	
ATTAQUE POSSIBLE : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
NOMBRE DE BENEVOLES ENGAGES :	
<b>AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS DEPARTEMENTAUX :</b>	
<input type="checkbox"/> FEU CONTENU <input type="checkbox"/> FEU MAITRISE <input type="checkbox"/> FEU ETEINT	
<b>AUTRE :</b> (Ex : finitions de lisières sur feu déjà traité, renfort sur demande du PC Feu, évacuation de population...)	
<b>OBSERVATIONS :</b> (Difficultés rencontrées, accès difficile, point d'eau non utilisable...)	
<b>LOGISTIQUE</b>	
NOMBRE DE BENEVOLES ENGAGES :	
NOMBRE DE BOUTEILLES D'EAU DISTRIBUEES :	
NOMBRE DE REPAS DISTRIBUES :	
EVACUATION HEBERGEMENT PERSONNES CIVILES :	
EVACUATION HEBERGEMENT POMPIERS :	
<b>A ADRESSER A L'AD83 DANS LES MEILLEURS DELAIS</b> <b><a href="mailto:assoc.departementale@adccff83.org">assoc.departementale@adccff83.org</a></b>	



## Annexe 4

### COMPTE-RENDU DE PATROUILLE

CCFF : \_\_\_\_\_

*Pensez à vous enregistrer sur le GOPAV au 01 71 06 40 42 ou 01 73 20 10 11  
au début et au retour de la patrouille - Code INSEE : \_\_\_\_*

DATE DE LA PATROUILLE :		
IMMAT DU VEHICULE :		N° PATROUILLE :
NOM DES PATROUILLEURS :		
HEURE DE DEPART :		KM AU DEPART :
HEURE DE RETOUR :		KM AU RETOUR :
OBSERVATIONS EN COURS DE PATROUILLE :		
INTERVENTIONS EN COURS DE PATROUILLE :		

*Compte-rendu interne à destination du président ou du président délégué*



## Annexe 5

### **Le groupe d'intervention feux de forêts - GIFF**

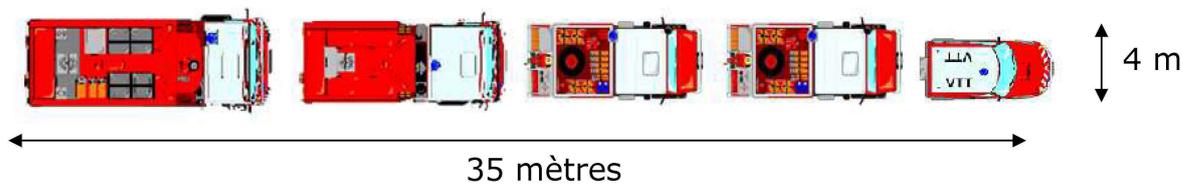
**Personnel :** 17 hommes

**Composition :** 1 Véhicule de commandement tout terrain - VTT  
3 Camions citernes feux de forêts moyens - CCFM  
1 Camion citerne feux de forêts super - CCFS

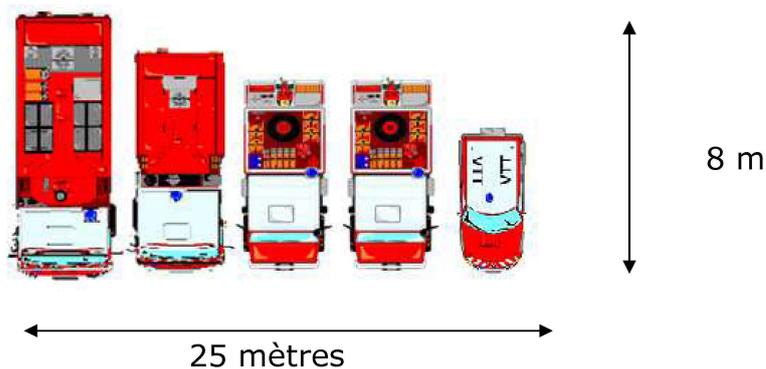
	CCFS	CCFM
<b>Contrainte de poids :</b>		
<b>Contrainte de hauteur :</b>		

**Stationnement :**

*En colonne :*



*En parallèle :*





### Préservation des Indices

En arrivant sur les lieux :

- Je préserve la zone supposée de départ
  - Je balise la zone brûlée (gel des lieux)
  - *J'utilise le jet diffusé uniquement si besoin*
  - Je prends des photos
- 
- On ne piétine pas la zone de départ !
  - On évite de noyer cette surface !
  - On laisse la zone exploitable pour la RCCI :

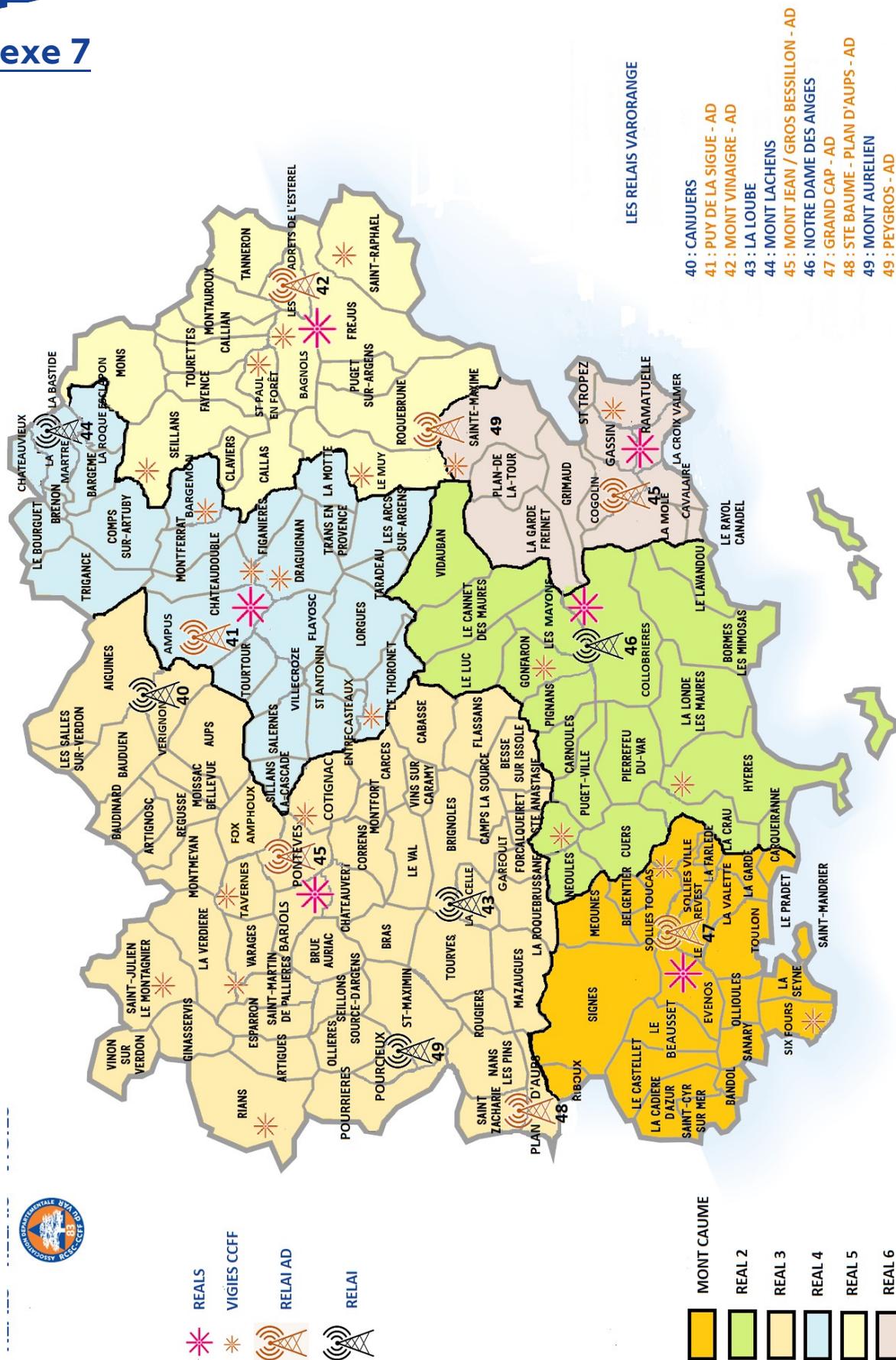
### RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES DES INCENDIES

Protocole de balisage :

- Entourer au mieux la zone de départ de l'incendie située entre zone feu à la recule et zone feu en propagation
- Toujours se mettre à l'extérieur de l'aire de départ de feu présumée (ne pas traverser la zone) pour mettre la rubalise
- La rubalise doit être attachée aux végétaux principaux présents sur le secteur, poteaux, pierres.... Si possible entre 1m et 1.30 m de hauteur.



# Annexe 7



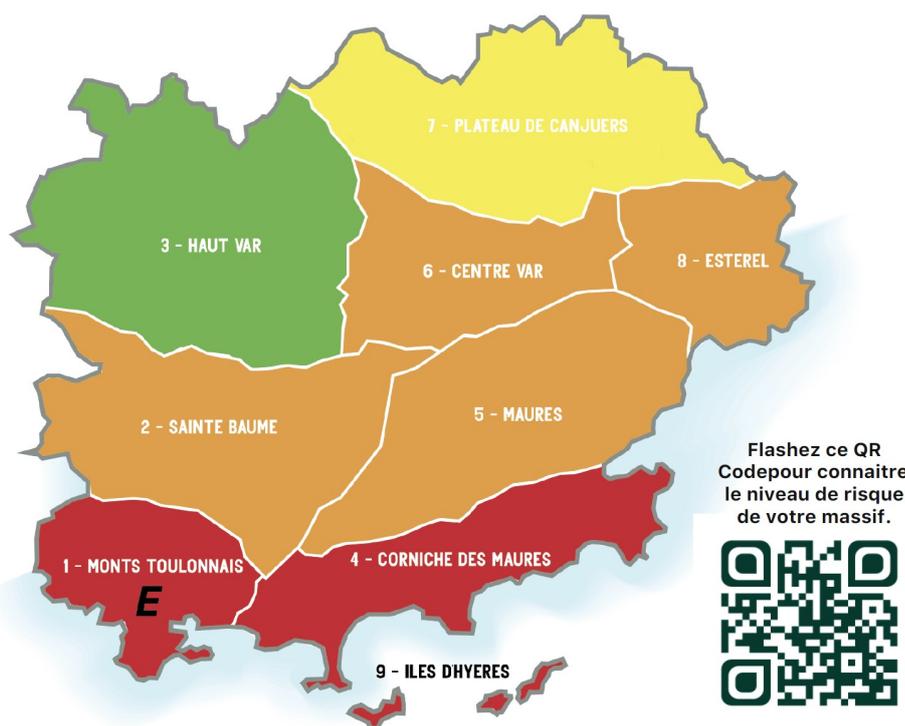


## Annexe 8

Comme chaque été, la Préfecture du Var règlemente la pénétration, la circulation et le stationnement sur certaines voies desservant les massifs forestiers varois. Ce dispositif informe les promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers et sur la réalisation de travaux en forêt. La carte est publiée chaque jour, avant 19h, pour la journée du lendemain.

### CARTE DE FERMETURE DES MASSIFS

Comme chaque été, la préfecture du Var règlemente la pénétration, la circulation et le stationnement sur certaines voies desservant les 9 massifs forestiers varois. Ce dispositif informe les promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers et sur la réalisation de travaux en forêt. La carte est publiée chaque jour, avant 19h, pour la journée du lendemain.



Flashez ce QR Code pour connaître le niveau de risque de votre massif.



-  Accès et travaux autorisés.
-  Accès autorisé, travaux autorisés avec dispositif de prévention et d'extinction approprié sous la responsabilité du chef de chantier.
-  Accès déconseillé et travaux pouvant être à l'origine d'un départ de feu interdits, sauf travaux agricoles, sylvicoles ou présentant un caractère d'intérêt général de 5h à 13h avec dispositif d'extinction (groupe motopompe avec réserve d'eau de 400L)\*.

-  Accès interdit hors ZAPEF\*\* et travaux interdits, conditions d'accès restreintes sur les îles de Port-Cros et Porquerolles.
-  Accès et travaux interdits dans tous massifs forestiers, EXTRÊME vigilance requise.

\*Pour tout complément se référer à l'Arrêté préfectoral réglementant la pénétration dans les massifs forestiers du 19 juin 2018 modifié.

\*\*Liste des ZAPEF : Toulon-Faron, Calanque Port d'Alon, Cascade de Sillans, Base nature de La Môle.



## Annexe 9

# RÉGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU ET DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

## DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR

Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (Applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT					
	A l'intérieur des bois, forêts, landes maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT					
		Fumer	TOLERE	INTERDIT	TOLERE			
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT					
			01/01 31/01	01/02 31/03	01/04 31/05	01/06 30/09	01/10 31/12	
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROITS	A l'intérieur des bois, forêts, landes maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles - travaux forestiers - débroussaillages obligatoires - végétaux infestés par organismes nuisibles.	POSSIBLE Sauf si 1 ou 2	POSSIBLE en l'absence de vent  Déclaration en Mairie sur imprimé n°1  Sauf si 2	POSSIBLE Sauf si 1 ou 2	INTERDIT Sauf dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)	POSSIBLE Sauf si 1 ou 2	1 - INTERDIT Les jours de vent de plus de 40km/h  2 - INTERDIT endant les épisodes de pollution de l'air
		Ecobuer (Pour les horticulteurs de plantes à bulbes)		POSSIBLE Sauf si 1 ou 2		INTERDIT Sauf si autorisation du Maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)	POSSIBLE Sauf si 1 ou 2	
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice		POSSIBLE Sauf si 1			POSSIBLE Sauf si 1	

- Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
  - Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

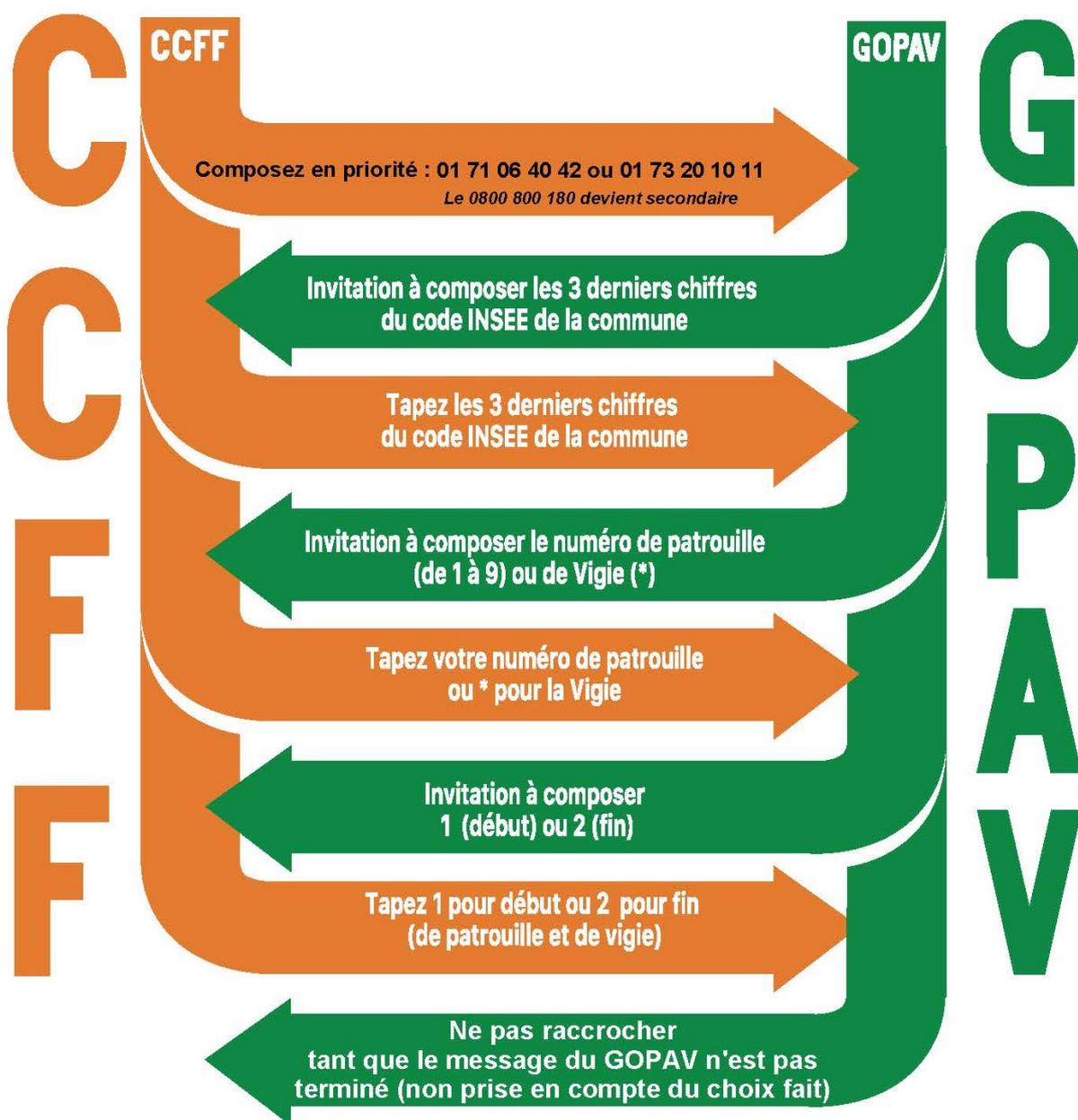
1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : [www.atmopaca.org](http://www.atmopaca.org)) Informations et imprimés sur le site internet : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)



## ANNEXE 10

# MISE EN ŒUVRE DE GOPAV



**L'enregistrement sur le GOPAV est propre à chaque patrouille.**

En cas de relève, il convient à la patrouille rentrante de fermer la patrouille en enregistrant sa fin de patrouille (Tapez 2 pour fin) et à la patrouille sortante d'enregistrer son départ (Tapez 1 pour début).

**Et ce toujours à partir du téléphone du patrouilleur (ou du guetteur pour une vigie).**



## Annexe 11

**Le Guidage est impératif pour chaque manœuvre. L'équipier débarque du véhicule et doit être A VUE du conducteur.**

### PRISE DE COMMANDEMENT



### EN AVANT TOUT DROIT



### EN ARRIÈRE TOUT DROIT



### EN AVANT À GAUCHE



### EN ARRIÈRE À GAUCHE



### EN AVANT À DROITE



### EN ARRIÈRE À DROITE





## Annexe 12 : Numéros UTILES

**AD RCSC-CCFF 83** ..... 04.94.48.91.30  
**E-mail AD83** ..... [assoc.departementale@adccff83.org](mailto:assoc.departementale@adccff83.org)  
**Président Ph. Laureri** ..... 06.77.76.01.74

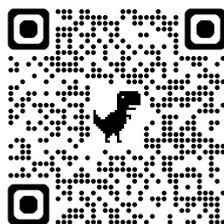
**GOPAV (n° à privilégier) ...** **01.71.06.40.42** ou **01.73.20.10.11**  
ou **0800 800 180**

**PC Var Orange** ..... **04.94.52.52.71**  
**PC DDTM** ..... 04.94.52.52.72  
**E-mail Var Orange** : ..... [var.ccff@var.gouv.fr](mailto:var.ccff@var.gouv.fr)

**Services de secours** ..... **112 (numéro unique à privilégier)**  
**Pompiers** ..... **112** ou 18  
**SAMU** ..... **112** ou 15  
**Police / Gendarmerie** .... **112** ou 17

<b>VOS NUMEROS UTILES</b>	
<b>Votre centre de secours :</b>	
<b>Votre Président Délégué :</b>	
<b>Votre Mairie :</b>	

QR code accès massif :





**RÉGION  
SUD**

PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



**LE DÉPARTEMENT**



**AD RCSC-CCFF 83**

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE  
RÉSERVES COMMUNALES DE SÉCURITÉ CIVILE  
COMITÉS COMMUNAUX FEUX DE FORÊT**

**VAR**

Jardin Peiresc – 83210 BELGENTIER  
Tél : 04.94.48.91.30

[Assoc.departementale@adccff83.org](mailto:Assoc.departementale@adccff83.org)  
[www.adccff83.org](http://www.adccff83.org)